

Annexe n°2 : présentation synthétique du degré de maturité des dispositifs - URCA

Pour chacun des items du tableau ci-dessous, l'établissement positionne la maturité de ses dispositifs sur une échelle de 1 à 5 (du moins satisfaisant au plus satisfaisant).

Ce positionnement doit être commenté brièvement en précisant notamment les modalités de pilotage de ces dispositifs. Leur impact doit être montré ainsi que les évolutions envisagées (pourcentage des formations concernées ou des publics visés, nombre de cours mis en ligne (exprimé en %), etc.) ou tout autre indicateur d'activité de ces dispositifs).

Échelle de maturité des dispositifs	1	2	3	4	5
Spécialisation progressive				×	
Délivrance du supplément au diplôme		×			
Évaluation des enseignements et des formations	×				
Mise en place de conseils de perfectionnement				×	
Politique de stages			×		
Politique des langues		×			
Accompagnement des étudiants			×		
Accueil des publics spécifiques			×		
Interaction avec l'enseignement secondaire, les CPGE et les STS				×	
Formation et accompagnement des enseignants-chercheurs	×				
Évaluation des compétences acquises par les étudiants	×				
Autre					

Spécialisation progressive : 4

Les licences sont actuellement organisées majoritairement en portail (13 sur 18), permettant aux étudiants de changer de mention à la fin du premier semestre. De même, de nombreux masters possèdent un M1 commun, les spécialités n'intervenant la plupart du temps qu'en M2. Dans le projet d'accréditation, cette logique est maintenue. Si les portails ne sont pas systématiques, l'organisation de passerelles est renforcée (exemple de la licence de Psychologie, hors portail dans le présent contrat et qui entre dans une logique de passerelles possibles avec la licence Sciences sanitaires et sociales et la licence Sciences de l'éducation). Les parcours types peuvent apparaître en L2 à condition qu'ils soient dirigés vers des licences professionnelles et en L3 à condition de déboucher spécifiquement vers des mentions de master. Le nombre de mentions de master est beaucoup plus important dans le projet que dans le contrat actuel, en application de la nouvelle nomenclature et de la disparition des spécialités, mais les mutualisations entre mentions sont nombreuses (en droit, économie, gestion, psychologie, lettres...). La spécialisation progressive est donc globalement respectée dans la totalité de l'architecture de l'offre de formation.

Délivrance du supplément au diplôme : 2

Le supplément au diplôme a obtenu le label Europass en 2010. Malheureusement, la politique en la matière n'a pas été poursuivie depuis. Toutefois, l'établissement délivre gratuitement et automatiquement à tout étudiant en faisant la demande une annexe descriptive au diplôme ou encore supplément au diplôme pour les licences et masters. Certaines composantes délivrent systématiquement un supplément au diplôme personnalisé en même temps que le diplôme. L'obtention d'un nouveau label Europass et l'harmonisation des bonnes pratiques sur l'ensemble de l'établissement font partie des objectifs envisagés. La délivrance de ce supplément au diplôme aux étudiants de façon systématique, leur donnera une description précise de leur cursus universitaire et des compétences et expériences préprofessionnalisantes (stages, voyages d'études, travaux d'études) acquises au cours de leurs études, et les aidera en termes de mobilité, d'insertion professionnelle et de poursuite d'études en France comme à l'étranger.

Évaluation des enseignements et des formations : 1

L'évaluation des enseignements et des formations était centralisée par le biais de l'OSIPE (observatoire pour le suivi de l'insertion professionnelle et l'évaluation) et systématique pour toutes les formations, jusqu'en 2012. Malheureusement, le dispositif a été abandonné depuis. Aujourd'hui, seules les formations qui en font explicitement la demande bénéficient de l'appui de l'OSIPE (masters MEEF notamment), les autres évaluations étant à la discrétion des responsables de formation. La nouvelle accréditation sera l'occasion de remettre en place une évaluation systématique et centralisée des enseignements et des formations par les étudiants, par le biais de questionnaires informatisés. Ces questionnaires, standardisés dans un premier temps, pourront ensuite être enrichis à la demande des équipes pédagogiques. Une expérimentation, actuellement menée à l'UFR pharmacie, permet une évaluation en direct lors du dernier cours, par le biais d'une application sur smartphone. Ce procédé permet de n'interroger que les étudiants présents et évite ainsi le biais des répondants n'ayant jamais ou presque assisté au cours. Si cette expérimentation se révélait fructueuse, nous envisagerions de la généraliser sur l'établissement.

Mise en place de conseils de perfectionnement : 4

Les conseils de perfectionnement ont été mis en place par l'établissement de façon systématique pour toutes les formations avec une composition commune : un tiers d'enseignants ou enseignants-chercheurs intervenant dans la formation, un sixième d'étudiants en cours de formation, un sixième de diplômés de la formation, un tiers de professionnels du monde socio-économique dont la moitié n'intervenant pas dans la formation mais exerçant dans le cœur de métier. Bien que l'autoévaluation ait révélé qu'un faible nombre de formations n'avaient jamais ou très peu réuni leur conseil de perfectionnement, la grande majorité d'entre elles le réunissent annuellement. Le projet est de veiller à ce que les conseils de perfectionnement soient effectifs, basés sur des données en partie fournies par l'OSIPE (enquêtes d'insertion professionnelle, évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants...), en partie par les services de scolarité (taux de réussite, taux d'abandons...) et que les comptes rendus soient présentés pour information à la CFVU.

Politique de stages : 3

Si les stages font partie intégrante de la majorité des formations de l'établissement, des disparités importantes existent entre les formations. Le BAIP gère une plateforme qui permet aux étudiants d'accéder à de nombreuses offres de stage. Les pistes d'amélioration envisagées dans le projet d'accréditation concernent plus particulièrement leur renforcement, notamment en termes de professionnalisation. En effet, et conformément au cadre national des formations, ils seront

systématiquement prévus en licence (dans le tronc commun ou a minima de manière optionnelle), obligatoires en licence professionnelle et en master. Chaque stage sera l'objet d'un suivi, d'une validation écrite et/ou orale, et donnera lieu à l'obtention d'ECTS, conformément à la législation en vigueur. Nous travaillons actuellement à la dématérialisation du traitement et du suivi des conventions de stages par le biais d'un applicatif intégré au système d'information.

Politique des langues : 2

La politique des langues est réelle mais son opérationnalisation est actuellement insuffisante et présente une marge de progression importante au niveau de l'établissement. Si les enseignements de langues vivantes sont obligatoires et effectifs à tous les niveaux de formation, la pénurie d'enseignants (notamment en anglais) donne lieu à des volumes horaires parfois en-deçà de ce qui serait souhaitable. En revanche, l'offre de langues en auto-formation supervisée, par le biais de la maison des langues, s'est enrichie et permet aux étudiants qui le veulent, de débiter ou d'approfondir des langues vivantes (anglais, espagnol, allemand, russe, chinois, italien, japonais, arabe, roumain, néerlandais, FLE). La nouvelle accréditation sera l'occasion de développer des cours en anglais dans certains masters (Droit, Droit pénal et sciences criminelles, Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé, Géopolitique, Sciences de la vigne et du vin...). Pour autant, en dehors de certains DU, aucune formation n'est dispensée intégralement en langue étrangère, et le développement de diplômes internationaux sera encouragé.

Accompagnement des étudiants : 3

Si de nombreux dispositifs ont été mis en place ces dernières années tels que les enseignants référents (dans la très grande majorité des formations), le tutorat (dans une minorité de formations comme en droit et santé), des semestres rebonds (licences de sciences), des semestres décalés (DUT de l'IUT de Troyes), le développement du bureau virtuel pour le dépôt de documents (accessible à tous les étudiants de l'établissement), des formations en bibliothèque universitaire, des enseignements de projet professionnel personnalisé (dans toutes les licences), ces différents dispositifs n'ont donné lieu à aucune évaluation et certains ont été abandonnés faute de moyen (enseignants référents). Par ailleurs, les taux de réussite observés, notamment en L1, restent faibles. Le projet est essentiellement centré sur l'amélioration des taux de réussite en licence, en systématisant le tutorat étudiant (qui sera reconnu par des ECTS pour les tuteurs dans le cadre de la valorisation de l'engagement étudiant). À l'instar de ce qui a été développé avec succès à Lyon 3, nous envisageons également le développement de modules étudiants, gratuits, et proposant des outils transversaux allant de la méthodologie (organisation, gestion du temps, prise de parole en public...) au développement personnel (confiance en soi, gestion du stress, intelligence émotionnelle...).

Accueil des publics spécifiques : 3

L'accueil des publics spécifiques s'est enrichi récemment de l'intégration au guide des études de dispositifs destinés aux étudiants à contraintes spécifiques (sportif de haut niveau, année de césure), par la mise en place d'un accompagnement spécifique. Notre projet est de transférer ce type de dispositif à tous les publics particuliers (étudiants salariés ou en reprise d'étude, étudiants engagés, chargés de famille...). Avec l'aide de la mission handicap, qui fait déjà un travail remarquable dans l'accueil et le suivi des étudiants ayant des contraintes spécifiques, nous pourrions accueillir dans de bonnes conditions de réussite tous les étudiants qui souhaitent entamer ou poursuivre des études : accessibilité des bâtiments et des salles, utilisation du bureau virtuel, adaptation des modalités de contrôle des connaissances. Dans le cadre de la charte université-handicap, un schéma directeur du handicap est actuellement en préparation pour une mise en place à la rentrée 2017.

Interaction avec l'enseignement secondaire, les CPGE et les STS : 4

En plus des dispositifs d'information à destination des lycéens et développés au niveau de l'établissement (forum avenir étudiant, journées portes ouvertes, un jour à l'université), de nombreux enseignants et enseignants-chercheurs se déplacent dans les lycées afin d'améliorer le niveau de connaissance (des lycéens, professeurs et proviseurs) sur les formations proposées. Le rectorat et l'université collaborent étroitement sur les différents dossiers relatifs au continuum -3/+3 de formation, par la création d'une CAFPB (commission académique des formations post bac) et d'un COPB (comité d'orientation post bac), par la mise en place de conventions avec les différents lycées de la région - afin de faciliter l'accès à l'université aux étudiants de BTS et CPGE dans le cadre de leur poursuite d'études, par le développement des parcours d'excellence (en lieu et place des cordées de la réussite). La présence d'une vice-présidente spécifiquement dédiée à cette question montre l'investissement de l'établissement.

Formation et accompagnement des enseignants-chercheurs : 1

Durant quelques années, les maîtres de conférences nouvellement recrutés pouvaient, sur demande, bénéficier d'une décharge de service de 96 heures la première année et 48 heures la seconde. Ce dispositif poursuivait deux objectifs : permettre aux jeunes recrutés de s'intégrer plus facilement dans leur nouvelle équipe de recherche et suivre une formation à l'enseignement proposée par l'école doctorale. Ce dispositif n'a donné lieu à aucune évaluation et a été récemment abandonné. Aujourd'hui, cette formation à la pédagogie est proposée aux doctorants (dans le cadre de la validation des formations) et aux jeunes maîtres de conférences. L'un des objectifs de l'université est la création, en lien avec son institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) et l'ESPE, d'une école de formation interne dans laquelle pourront être développés différents dispositifs d'accompagnement pédagogique des enseignants et enseignants-chercheurs.

Évaluation des compétences acquises par les étudiants : 1

L'évaluation par compétences est sans doute l'un des plus grands points faibles de l'établissement. Si certaines formations l'ont développée avec succès (masters MEEF), cette pratique est loin d'être généralisée. Pourtant, les fiches RNCP nationales permettent désormais une appropriation de l'approche par compétences ; une réflexion approfondie sur leur évaluation et sur la traduction des diplômes en compétences professionnelles doit être menée. La création d'un e-portfolio est actuellement en cours dans le cadre de l'obtention en 2016 d'un projet PIA3 – DUNE « EOLE » en partenariat avec les universités de la région Grand Est.